PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

DECISION N° 2024-388

Acte d'engagement de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre du Festival de l'eau : "Résilience" le 08 juin 2024 - Ville de Perpignan / SARL ATELIER V3

Direction Communication et Evénements
Evènements, Animations

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Dans le sillage de la Journée Mondiale de l'Eau qui sensibilise, chaque année, aux enjeux humains et sanitaires de ce bien commun, la Ville de Perpignan célèbre l'eau, cette ressource précieuse et vitale, lors d'un festival du 3 au 8 juin 2024.

Le samedi 8 juin 2024, la direction de la Communication souhaite proposer aux Perpignanais un grand spectacle pour marquer cette édition 2024 : la projection du spectacle Résilience, imaginé par les lauréats du Prix BBBank des nouveaux talents en projection mapping, qui permettra de sensibiliser les habitants avec poésie aux enjeux environnementaux.

Le spectacle a été projeté sur le château de Karlsruhe, ville située dans le sud-ouest de l'Allemagne, lors du festival « Schlosslichtspiele ». Conçu par L'ATELIER V3, Résilience s'intéresse à la planète Terre et à la protection de notre espace de vie commun. Entre force et fragilité, cette œuvre met en avant l'équilibre de la nature et s'interroge sur les conséquences de la pollution et du réchauffement climatique. En écho au caractère exceptionnel de la situation hydrologique et de sécheresse du département, ce travail de sensibilisation est en adéquation avec les enjeux du Festival de l'Eau, qui participe à la prise de conscience sur les usages de l'eau.

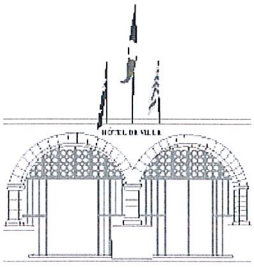

Considérant que le spectacle est l'œuvre de l'ATELIER 3V ; ce dernier sera adapté à l'architecture du Campo Santo pour les besoins de la Ville.

Considérant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour des raisons artistiques.

Considérant qu'il convient de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R2122-3.3° du Code de la Commande Publique relatif à **la projection du spectacle « Résilience » pour le Festival de l'Eau au Campo Santo.**

Considérant que ce marché est conclu à compter de la date de notification jusqu'à la fin des prestations qui auront lieu le samedi 8 juin 2024.

Considérant que ce marché est conclu pour un montant total de 38 316 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 :
De conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société **ATELIER V3**, 32 Rue de la Vielle Eglise, 31270 CUGNAUX pour un montant de 38 316 € HT.

ARTICLE 2 :
Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 26 MARS 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240326-189229-AU-1-1
Accusé reçu le : 26 MARS 2024
Affiché le : 26 MARS 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint
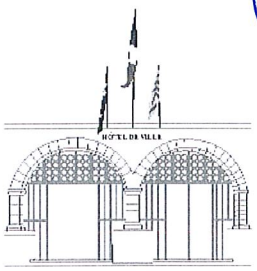
VILLE DE PERPIGNAN